APJB/ REPUBLIQUE DU BENIN Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

GOURRIER COURRIER	NATIONALE ARRIVEE
Secretarial du Dire	111.9/05/45
Hourse	274

ASSEMBLEE "II NALE
SEGRETARIAT ADMINISTRATIF
Arrivée le 08/05/15 a 16/130
1 This was 10
No d'Enregistrement 0306/L
Il d'ant-9

LOI N° 2015-13 DU 20 MARS 2015

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Washington, le 10 octobre 2014, entre la République du Bénin et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID), dans le cadre du financement additionnel du projet de protection de la côte à l'Est de la ville de Cotonou.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 12 mars 2015 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

<u>Article 1^{er}</u>: Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de trois millions (3 000 000) de dollars des Etats-Unis, soit un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de francs CFA environ, signé à Washington, le 10 octobre 2014 entre la République du Bénin et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID), dans le cadre du financement additionnel du projet de protection de la côte à l'Est de la ville de Cotonou.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 20 mars 2015.

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,

Le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement,

Komi KOUTCHE

Christian SOSSOUHOUTO

AMPLIATIONS: PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEFPD 2 MUHA 2-AUTRES MINISTERES 25 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

(M)